

Collectif Adam de Craponne « *succeperere et finire* »
Étang de Berre, Crau, Alpilles, Durance, Camargue

Étang de Berre, Durance et Rhône, aval de Mallemort
Enquête publique du 9 janvier au 17 février 2006
sur le « lissage » des rejets EDF dans l'étang
par restitution à la Durance

Sur saisine de la Coordination des Pêcheurs de l'Étang de Berre, le 7 octobre 2004, la Cour Européenne de Justice (CEJ) a condamné la France pour infraction à la Convention de Barcelone au Protocole d'Athènes, du fait de la « pollution massive et prolongée de l'étang de Berre par les rejets de la centrale de Saint-Chamas », terminal de l'aménagement hydroélectrique de la Durance, décidé par la loi 55-6 de 1955.

Le gouvernement français a alors engagé un processus de « lissage » de ces rejets : maintien au niveau actuel avec simple limitation hebdomadaire...

La Commission Européenne vient d'annoncer qu'elle rejette le « lissage » dont l'inefficacité est avérée. La France est désormais passible, **sous cinq mois**, d'une amende et d'astreintes financières lourdes (La Provence 21/12/05).

Malgré cette menace, le gouvernement persiste. Il ouvre une enquête publique sur son projet de « lissage », du 9 janvier au 17 février 2006, dans 45 communes riveraines de l'étang, de la Durance et du Rhône, aval de Mallemort.

*

La Durance représente 75 % de la ressource PACA en eau. Son aménagement a été décidé par la Loi 55-6 du 5 janvier 1955. Un canal usinier détourne l'eau de la rivière sur 220 des 300 km de son cours, depuis Serre-Ponçon (05) jusqu'à l'étang de Berre (13) ainsi dénaturé. Ce détournement a d'autres conséquences négatives lourdes : Durance et nappes phréatiques privées d'eau, dégradées hors d'usage ; Camargue privée de limons, en recul ; dangerosité accrue de la Durance ; autant d'infraction à la législation sur l'eau.

Le Collectif Adam de Craponne, appelle les citoyens et les associations de ces territoires, à refuser le « lissage » ainsi que tout projet de dérivation du canal EDF, l'un et l'autre inefficace et lourd de conséquences financières.

Il les appelle à se prononcer pour la réhabilitation de tous les écosystèmes perturbés par le détournement de l'eau de la Durance et pour la sécurité dans le val de Durance. Cette conciliation des intérêts en jeu, à l'échelle de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, le respect de la législation, impliquent

le retour de l'eau de la Durance dans son cours naturel.

- **Ni « lissage » des rejets EDF dans l'étang de Berre, inefficace et lourd de menaces financières, ni « dérivation » dévastatrice ;**
- **Limitation immédiate à 1 milliard de m³/an, jusqu'à l'arrêt total, suivant des modalités qui concilient les intérêts en jeu.**

NB : Vous trouverez le développement de l'analyse et des propositions du Collectif Adam de Craponne sur le site www.letangnouveau.org rubrique « actualité » lien « brochure ». Vous pouvez vous procurer cette brochure en téléphonant au 04 42 09 90 43

Lettre-pétition à l'adresse des membres de la Commission d'enquête

« Avenant à la concession de l'État à EDF, pour l'exploitation des centrales électriques de Salon et Saint-Chamas ».

Messieurs les Commissaires,

Le « lissage » des rejets EDF proposé et amorcé par le gouvernement, la « dérivation » du canal usinier EDF proposée par le « Groupement d'Intérêt Public pour la Réhabilitation de l'Étang de Berre », le GIPREB, c'est le statu quo d'une gestion de l'eau inacceptable et c'est la certitude des sanctions financières encourues après la condamnation de la France par l'Europe.

L'expérience de la sécheresse de 2005, a prouvé que l'étang de Berre peut retrouver sa vie marine en quelques mois, dès lors que les rejets y sont limités à 1 milliard de m³ par an ; une telle limitation nous épargnerait les sanctions financières annoncées. La restitution de l'eau indésirable dans l'étang, **doit** se faire à la Durance ; elle est d'autant plus bénéfique pour les écosystèmes détruits par son détournement, et pour la sécurité, qu'elle est plus importante.

Je vous demande en conséquence, de prendre acte

- De mon opposition au projet de « lissage » ou de « dérivation » des rejets.
- De ma demande de limitation immédiate des rejets dans l'étang de Berre, à 1 milliard de m³ par an, jusqu'à leur arrêt total, suivant des modalités qui concilient les intérêts en jeu :

Augmentation du débit réservé à la Durance , de 4 à 15 m³/s depuis Serre-Ponçon (05)

Restitution de l'eau turbinée, indésirable dans l'étang, au niveau de Mallemort (13), dans la rivière et les canaux d'irrigation.

Cette restitution à deux niveaux, reste partielle entre Serre-Ponçon et Mallemort. Dans le cadre de l'enquête dont vous avez la charge, je vous demande d'ouvrir un débat sur la possibilité, l'opportunité et le coût, de la transformation de la chaîne Durance en « Station de Transfert de l'Énergie par Pompage » ou « STEP », qui permettrait à l'eau de la Durance de retrouver totalement son cours naturel, rétablissant ainsi totalement les équilibres détruits par son détournement. , à l'échelle de la Région Provence Alpes Côte d'Azur.

Nom et Prénom

Adresse

Date et Signature

Signez, reproduisez, faites signer cette lettre-pétition ; retournez la à

**Collectif Adam de Craonne 40 rue Auguste Renoir 13700 Marignane T+F 04 42 09 90 43 ; 06 81 37 85 61
mél contact@letangnouveau.org ; site www.letangnouveau.org**

L'Étang Nouveau • Les Amis de Daniel Campiano • ATTAC Pays Salonais • Collectif Citoyen Saint-Chamas • Cohérence Provence • Écoforum • Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) • Ligue de Défense des Alpilles • Miramas Ensemble • Association de Sauvegarde Alpilles Crau (ASCA) • Association de Défense de l'Environnement de Saint-Martin de Crau (ADESM) • Développement Durable Alpilles Rhône Durance (DDARD) • Confédération Paysanne 13 • Association Sénassaise de Défense de l'Environnement • Rassemblement des Associations pour le Parc Naturel Régional des Alpilles • Comité du Foin de Crau • Flore et Vie • Association de Réhabilitation Aureille Alpilles • Association Syndicale des Arrosants du canal de Boisgelin-Craonne • Association Médiane, Pertuis